



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2022

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 22 novembre 2022 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 22 novembre 2022 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 22 novembre 2022,
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 22 novembre 2022 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Jean Philippe HIHN, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELISEN, Nadine VOLK, Estelle SCHUHLER, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Dominique WAEGELL, Gérald DILLENSEGER, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, Mmes Anne RINIE, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal.

Mme Anne RINIE, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, est absente.

oOo

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 23 du mandat 2020-2026 :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022**
2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
Entretien des espaces verts et publics - Chantier d'insertion 2023 - SAVA
3. **FORET**
 - A.- Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux 2023
 - B.- Etat d'assiette 2024
4. **FINANCES**

A. Institution du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement de la Commune vers la Communauté de Communes de Sélestat

B. Budget général de la Commune

1. - Décision Modificative N°2

2. - Subventions 2022 – Modification du tableau annuel

5. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE

6. COMMUNICATIONS

7. VŒUX - DIVERS

oOo

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absents : 1 Procurations : 3

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, secrétaire de séance.

Le Maire informe les élus du retrait de l'ordre du jour du point 4.A. "Institution du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement de la Commune vers la Communauté de Communes de Sélestat".

Il précise que depuis la diffusion de l'ordre du jour, le second projet de loi de finances rectificative de 2022 a été adopté et abroge l'obligation du reversement partiel ou total de la taxe d'aménagement. Cela reste cependant une possibilité.

La Communauté de Communes de Sélestat a ainsi retiré l'ensemble des points relatifs au transfert de la taxe d'aménagement de son ordre du jour du Conseil de Communauté qui s'est déroulé le 28 novembre 2022.

Le Maire précise que la Commune conservera de facto la totalité de la taxe perçue.

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022	Adopté à l'unanimité 2 abstentions et 4 abstentions suite à absence lors de la séance
2. ADMINISTRATION GENERALE	
Entretien des espaces verts et publics – Chantier d'insertion 2023 - SAVA	Adopté à l'unanimité 1 abstention
3. FORET	
A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux 2023	Adopté à l'unanimité
B. Etat d'assiette 2024	Adopté à l'unanimité

4. FINANCES	
A. Institution du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement de la Commune vers la Communauté de Communes de Sélestat	Retiré
B. Budget général de la Commune	Adopté à l'unanimité
1. - Décision Modificative N°2	Adopté à l'unanimité
2. - Subventions 2022 – Modification du tableau annuel	Adopté à l'unanimité
5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE	
	Acté

DCM-2022-11-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2022

Concernant le projet de procès-verbal transmis préalablement à la séance à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal, relève les précisions et les observations suivantes :

- page 7 : à remplacer "Mme DIETRICH estime que le turn-over est marqué par plusieurs départs d'agents en Mairie. Pour Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, un audit interne pourrait être effectué."
par : "Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, estime que le turn-over est marqué par plusieurs départs d'agents en Mairie. Pour Mme Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, un audit interne pourrait être effectué."
- page 8 : à remplacer "que la grille salariale est la même partout et manque d'attractivité".
par : "ne peut être le seul motif de départ".
- page 11 : à remplacer "M7".
par : "M 57".

Outre ces modifications validées à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 27 octobre 2022 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire				x
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire				x
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire				Abstention (Absent 25 /10)
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal				Abstention (Absent 25 /10)
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale				Abstention (Absente 25 /10)
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		

VOLK Nadine	Conseillère Municipale				
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale		Absente		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale				Abstention (Absente 25 /10)

DCM-2022-11-2

2. ADMINISTRATION GENERALE

Entretien des espaces verts et publics

Chantier d'insertion 2023 - SAVA

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

A l'instar de l'opération réalisée depuis 2014, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la démarche entreprise avec la Section d'Aménagement Végétal d'Alsace.

Les prestations à réaliser à Kientzville sont chiffrées à 6 300,-€ TTC correspondant à 15 contributions journalières de 420,-€ TTC.

L'intervention globale s'élèvera en conséquence à 6 300,-€ TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2023 – compte 611 (contrats de prestation de service) – (montant prévisionnel : 6 300,-€ TTC) ;

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

Le Maire s'interrogeant sur le maintien des activités de la SAVA compte tenu de la fin programmée de celles des Jardins du Giessen, il souhaite que soit confirmée la possibilité d'intervention de la structure en 2023.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, indique que le siège de la SAVA est à Muttersholtz et celui des Jardins du Giessen à Châtenois. Les deux structures sont indépendantes.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, relève que face à l'augmentation non négligeable des tarifs, il ne soit proposé une réduction du nombre des prestations. D'autres possibilités pourraient peut-être exister indique-t-elle.

Le Maire précise que l'établissement est une structure d'insertion proposant des tarifs défiant toute concurrence.

Mme Régine DIETRICH indique que l'Association Tremplin propose le même type de prestations. Il y aurait lieu de comparer le coût avec eux.

A M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, souhaitant connaître les modalités de fonctionnement de l'intervention de la SAVA, le Maire rappelle que la convention proposée intègre un volume maximal de journées d'intervention. Aucune programmation n'est faite et la facturation est réalisée en fonction du nombre réel de passages quelle que soit la quantité d'agents présents sur le site. C'est bien la commune

qui sollicite leur intervention en fonction des besoins réels.
Une demande pourra être faite à Tremplin pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la convention de fonctionnement dans le cadre d'un chantier d'insertion de la SAVA ;
- INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2023 - compte 611 (contrats de prestation de service) - (montant prévisionnel : 6 300,-€ TTC) ;
- AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal				X
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale		Absente		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2022-11-3A

3. FORÊT - CHASSE

A. Etat prévisionnel des coupes et programme des travaux d'exploitation 2023 Programme des actions 2023

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire

Mi-novembre, les services de l'ONF ont fait parvenir en Mairie :

- le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2023,
 - le programme d'actions pour 2023,
- ceci pour soumission au Conseil Municipal.

Les propositions de l'ONF s'établissent alors synthétiquement et de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	SOLDE	
EXPLOITATION				
ETAT PREVISIONNEL DES COUPES				
- Salaires et charges	34 330,- €	Reliquat de Chablis (150 m ³ résineux en bois d'œuvre et 200m ³ résineux en bois d'industrie)	19 000,- €	
- Assistance gestion de la main d'œuvre	1 717,- €			
- Frais gestion SIVU et autres	1 717,- €			
- Débardage - câblage	20 630,- €	Chablis 1 073 m ³ en bois d'œuvre d'industrie et non façonnés	56 000,- €	
- Maîtrise d'œuvre	4 119,- €	293 m ³ Bois sur pied	2 710,- €	
TOTAL EPC	62 513,- €		77 710 - €	+ 15 197,- €
PROGRAMME DES ACTIONS/TRAVAUX				
Régie - Salaires et charges				
- Travaux de maintenance - parcellaire	1 270,- €			
- Travaux sylvicoles	5 580,- €			
- Travaux d'infrastructure	1 860,- €			
- Travaux d'infrastructure à l'entreprise	1 190,- €			
- Travaux touristiques	5 030,- €			
- Protection contre les dégâts de gibier	480,- €			
- Travaux divers	550,- €			
Sous-total	15 960,- €			
- Frais de gestion de main d'œuvre	1 116,- €			
- Honoraire assistance technique	1 832,- €			
Total PA	18 908,- €			- 18 908,- €
TOTAL GENERAL EXPLOITATION et PA	81 421,- €		77 710,- €	- 3 711,- €
Frais de garderie ONF (2022 ref)	6 500,- € environ			- 6 500,- €
Contribution à l'hectare (ref 2017)	1 147,- €			- 1 147,- €
TOTAL GESTION FORESTIERE 2021	89 068,- €		77 710,- €	- 11 358,- €

Concernant le programme des travaux, la présentation détaillée est la suivante :

Actions et localisations	Quantité Programmée	Montant lié aux salaires communaux	Factures	Montant total de la prestation	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF
TRAVAUX DE MAINTENANCE – PARCELLAIRE					
Entretien de parcellaire Localisation : 17a, 24a, 33a, 34 a et 4a	4 800 MLI	1 120,- €	0,- €	1 120,- €	32 H
TRAVAUX SYLVICOLES					
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : Parcelles 5a, 24a 25a et 32a	4 HA	4 935,- €	0,- €	4 935,- €	141 H
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER					
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 24 a, 25 a	12 H	420,- €	0,- €	420,- €	12 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE					
Entretien des renvois d'eau Localisation : Routes des châteaux, et autres axes principaux	24 H	840,- €	0,- €	840,- €	24 H
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation : 10ae, 40a 41ae	1,6 KM	0,- €	800,- €	0,- €	0 H
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE A L'ENTREPRISE					
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Tilleul	0,7 KM	0,- €	1 050,- €	0,- €	0 H
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC					
Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentiers et chemins	1 U	3 360,-€	1 084 €	4 444,-€	96 H
TRAVAUX DIVERS					
Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieur à 35 cm Localisation : Parcelles 6.ae	8 H	344,-€	0,-€	344,-€	8 H
Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage < 10 M3A) (OF cnx) Localisation : Parcelles 6.ae	30 M3A	140,-€	0,-€	140,-€	4 H
TOTAL		11 159,- €	2 934,- €	14 093,- €	317 H

Honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre estimatif	1 832,- €
Honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipement de protection + cotisations accidents agricoles (10 % de la masse salariale)	1 116,- €
Montant total estimatif HT	17 041,- €

La Commission Forêt – Chasse s'est réunie le 22 novembre 2022 afin de prendre connaissance des propositions.

Est proposé :

- 1) En matière de coupes :
 - A. de retenir - 350m³ de coupes à façonner en reliquat de chablis
- 650 m³ des 1073 m³ de coupes à façonner en chablis
 - B. de réjeter intégralement la proposition de coupes en vente sur pied

2) De modifier le programme des actions ci-dessous :

Actions et localisations	Quantité Programmée par l'ONF	Prestation proposée par l'ONF	Nombre d'heures ouvrier prévues par l'ONF	Prestation/ Nombre d'heures ouvriers validées par la Commission
Entretien de parcellaire Localisation : 8.a	1 400 MLI	1 400 MLI	32 H	24 H
Dégagement de plantation ou semis artificiel Localisation : Parcelles 5, 23a à 25a, 32a et 5a	4 HA	4 HA	141 H	105 H
Entretien des clôtures grillagées Localisation : Parcelles 23 à 25	12 H	12 H	12 H	8 H
Entretien des renvois d'eau Localisation : Routes des châteaux, chemins divers	24 H	24 H	24 H	20 H
Réseau de desserte : entretien des accotements et talus : fauchage Localisation 10ae, 21 ae, 40a, 41 ae	1,6 KM	800,-€	./.	0
Entretien divers de route en terrain naturel Localisation : Chemin du Tilleul	0,7 KM	1 050,-€	./.	0
Travaux - Sécurité du public et protection des milieux Localisation : Sentier et chemins	1 U	1 084,-€	96 H	1 084,- €
Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieur à 35 cm Localisation : Parcelles 6 ae	8 H	8 H	8 H	8 H
Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de bois de chauffage < 10 M3A) (OF cnx) Localisation : Parcelles 6 ae	30 M3A	4 H	4 H	4 H
TOTAL			3 17H	265 H et 1 084,-€

Est donc proposé au Conseil :

- DE VALIDER** l'état prévisionnel des coupes 2023 tel que proposé par la Commission ;
- DE MODIFIER** le programme des actions complémentaires 2023 tel que ci-dessus décrit ;
- DE CHARGER** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, faisant état des échanges entre les membres de la Commission, souligne leur désappointement concernant l'absence de prise en compte financière dans les documents remis par l'ONF, notamment des frais de garderie ou de la contribution à l'hectare.

M. Bruno GLOCK précise que les frais de garderie prennent en compte 10% des recettes réelles de la forêt et des droits de chasse.

Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, souligne que la Commission avait souhaité que la procédure d'attribution des prestations de débardage soit entièrement gérée par la Commune.

M. Bruno GLOCK indique que c'est ce qui se pratiquait jusqu'à présent mais que cette année l'ONF, au vu de l'urgence des interventions, a été autorisé à effectuer les consultations avec toutefois un retour des offres en Mairie.

Mme Nadine VOLK précise que dans ces conditions, il est difficile de mesurer dans quelle amplitude l'ONF pourrait influencer les entreprises.

M. Bruno GLOCK indique également que, vu l'évolution du prix des énergies, il a constaté que le programme des travaux a glissé vers des volumes de sécurisation, rubrique qui sera à surveiller dans les années à venir.

Mme Karine VOGELISEN, Conseillère Municipale, souligne l'écart du montant des frais de garderie par rapport à 2022 soit de plus de 3 000,-€.

M. Bruno GLOCK rappelle qu'il s'agit d'une estimation.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, informe les élus que la Commission a décortiqué les documents remis par l'ONF et que de multiples erreurs ont été relevées.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, appuie et précise que l'estimation des recettes est erronée.

Par ailleurs, les documents ne sont pas clairs, ce que confirme M. Bruno GLOCK. Les différentes pièces ne font ressortir par exemple, l'existence des bois de compétence dont la mise en évidence avait déjà été demandée à l'ONF.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, demandant de quoi il s'agissait, le Maire suggère de poser la question clairement à l'ONF au moyen d'un entretien tout simplement lors d'une prochaine réunion de Commission.

Pour M. Bruno GLOCK, le manque de clarté des documents ainsi que les demandes formulées de cet automne ont provoqué une baisse de confiance envers ce service.

Le Maire suggère de solliciter un rendez-vous aux fins d'explications avec le responsable de l'unité Territoriale installé d'ailleurs à Scherwiller, dans les locaux de l'ancienne Frimousse.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal, rappelle que lors d'une première réunion de Commission, un avenant au budget de plus de 15 000,- € avait été demandé, avenant représentant 343 m³ supplémentaires travaillés, et justifiés par un défaut de surveillance et un manque de suivi des travaux. La confiance s'est forcément détériorée. Suite à la 2^e Commission, il se demande s'il y a encore intérêt à travailler avec l'ONF.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une « forêt soumise » et qu'il y a de fait, obligation de travailler avec l'ONF. Pour envisager une alternative, une procédure lourde serait à engager.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, estime qu'il y a lieu de montrer que "le patron est bien la Commune". L'ONF se doit d'expliquer ses propositions et réalisations afin d'arriver à une situation d'échange sur la base d'un partenariat de confiance.

Pour M. Gérald DILLESEGER, le point d'achoppement réside en l'absence de suivi.

Le Maire souligne que si une réunion préalable à la 1^{ère} Commission avec une sortie sur le terrain avait été organisée, l'aval aurait peut-être pu être donné.

Mme Estelle SCHUHLER confirme que la Commission a essayé de faire comprendre au garde forestier qu'il n'y a pas de problème de fond mais bien de forme. Les élus sont les garants du budget voté et il n'est pas admissible de devoir passer outre.

Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, suggère qu'un point intermédiaire ou un état d'avancement des travaux soit fait durant l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE** l'état prévisionnel des coupes 2023 tel que proposé par la Commission ;
- MODIFIE** le programme des actions complémentaires 2023 tel que ci-dessus décrit ;
- CHARGE** le Maire et Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, d'en faire communication aux services de l'ONF et de solliciter les états modifiés pour signature ;
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Absentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		x		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale		Absente		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2022-11-3B

3. FORET - CHASSE

B. Etat d'assiette 2024

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Bruno GLOCK, Adjoint

La Commission Forêt – Chasse réunie le 22 novembre 2022, après avoir étudié la proposition de l'Office Nationale des Forêts relative à l'état d'assiette 2024, a émis un avis sur le projet suivant :

Coupe de l'aménagement

Forêt	UG	Peuplement	Type coupe	Surface (ha)
Scherwiller	33 a	Futaie régulière sapin et/ou épicéa >50% et autres résineux 20/50% Moyens bois prépondérant. Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	Amélioration indifférenciée	4,81
Scherwiller	34 a	Futaie régulière Chênes >50% et feuillus divers 20/50% Moyens bois prépondérant. Peuplement de niveau de capital à décapitaliser	Amélioration indifférenciée	4,40

Scherwiller	4 a	Futaie régulière Chênes > 50 % et Pins sylvestres 20/ 50% Moyens bois prépondérant. Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	Amélioration indifférenciée	8,85
Scherwiller	17 a	Futaie régulière Pin Sylvestre Moyens bois prépondérant. Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	Amélioration indifférenciée	18,61
Scherwiller	4 ae	Futaie régulière Pin Sylvestre Moyens bois prépondérant. Peuplement à décapitaliser	Amélioration indifférenciée	3,32
Scherwiller	24 a	Futaie régulière sapin et/ou épicéa >50% et autres résineux 20/50% Moyens bois prépondérant. Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	Amélioration indifférenciée	6,14

Coupe hors aménagement

Forêt	UG	Peuplement	Type coupe	Surface (ha)
Scherwiller	34 j	Futaie régulière Autres résineux petits bois prépondérant par défaut : absence d'indication	Amélioration de BI	1,89

Coupe proposée en suppression

Forêt	UG	Peuplement	Type coupe	Surface (ha)
Scherwiller	32 a	Futaie régulière Sapin Pectine Moyens bois prépondérant. Peuplement pauvre à capitaliser	Amélioration indifférenciée	3,37
Scherwiller	3 ae	Futaie régulière Douglas Petit bois prépondérant. Peuplement pauvre à capitaliser	Amélioration indifférenciée	15,18

La Commission "Forêt – Chasse" après débat, propose au Conseil Municipal de ne retenir sur l'ensemble des propositions que celles ci-dessus non en grisées, et

D'APPROUVER l'état d'assiette 2024 proposé par la Commission ;

DE CHARGER le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

Le Maire demande si l'impact de la sécheresse constaté en 2022 risquait de se poursuivre dans les semaines et mois à venir. M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, le confirme. Il précise également qu'en ce qui concerne l'opération de plantation menée et validée par les élus, que la moitié des plants ont survécu. Il ajoute néanmoins que de manière générale, c'est bien la régénération naturelle qui se développe le mieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'état d'assiette 2024 proposé par la Commission ;

CHARGE

le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente et l'information de M. le Préfet et des services de l'ONF.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		x		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale		Absente		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2022-11-4A

4. FINANCES

A. Institution du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement de la Commune de Scherwiller vers la Communauté de Communes de Sélestat

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

cf : Communications à l'entrée de séance.

DCM-2022-11-4B1

4. FINANCES

B. Budget général de la Commune

1. Décision modificative n° 2 /2022

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, rappelle que le Compte Administratif de l'année 2021 a été approuvé par le Conseil Municipal le 05 avril 2022 et que les résultats de fonctionnement et d'investissement issus du Compte Administratif, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2021, ont été intégrés dans le budget primitif 2022, approuvé par le Conseil Municipal le 05 avril dernier.

Il informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une Décision Modificative N°1 approuvée le 21 juin 2022 et que maintenant il y a lieu d'établir une Décision Modificative N°2 pour procéder à quelques ajustements de crédits.

Ce document a été soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie le 24 novembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la décision modificative n° 2 telle que présentée.

FONCTIONNEMENT – dépenses

Chapitre		
011	Charges à caractère générale	- 14 000,00€
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €
60612	Energie-Electricité	- 7 500,00 €
606121	Energie – Gaz	6 500,00 €
60621	Combustibles	1 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	- 6 000,00 €
606312	Fournitures d'entretien : matériel	1 500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	-5 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00 €
6135	Locations mobilières	- 5 000,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	- 30 000,00 €
61551	Matériel roulant	3 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00 €
6156	Maintenance	20 000,00 €
6282	Frais de gardiennage (forêts et bois communaux)	3 000,00 €
Chapitre		
014	Atténuations de produits	275,00 €
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	275,00 €
Chapitre		
023	Virement à la section d'investissement	144 604,00 €
023	Virement à la section d'investissement	144 604,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
65738	Autres organismes publics	100,00 €
65888	Autres	- 100,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	130 879,00 €

FONCTIONNEMENT – recettes

Chapitre			
013	Atténuations de charges		8 500,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		8 500,00 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		5 000,00 €
70876	Par le GFP de rattachement		5 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes		45 000,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation		45 000,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations		57 379,00 €
7411	Dotation forfaitaire		- 180,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale		-154,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation		-3 040,00 €
744	FCTVA		- 4 978,00 €
7473	Département		60 000,00 €
7484	Dotation de recensement		5 731,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		8 000,00 €
752	Revenus des immeubles		8 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels		7 000,00 €
7788	Produits exceptionnels divers		7 000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		130 879,00 €

INVESTISSEMENT - dépenses

Chapitre 21	Immobilisations corporelles		30 950,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		25 000,00 €
21312	Bâtiments scolaires		30 000,00 €
2151	Réseaux de voirie		- 30 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		250,00 €
2184	Mobilier		700,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles		5 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours		114 604,00 €
2313	Constructions		114 604,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		145 554,00 €

INVESTISSEMENT - recettes

Chapitre	Virement de la section de fonctionnement		144 604,00 €
021			
021	Virement de la section de fonctionnement		144 604,00 €

Chapitre 13 Subventions d'investissement

1328 Autres

150,00 €

150,00 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

2151 Réseaux de voirie

800,00 €

800,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

145 554,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n° 2 telle que présentée.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		x		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale		Absente		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2021-11-4B

4. FINANCES

Décision modificative N°2 / 2022

B. Subventions 2022 – Modification du tableau

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint

Il est proposé au Conseil Municipal, après discussion en Commission des Finances de modifier le tableau des subventions de l'année 2022 selon les indications sous-mentionnées, à savoir :

	<u>Budget 2022</u>	<u>DM2/2022</u>
<u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u>	<u>19 600.00</u>	
657362 - CCAS	19 500.00	
65738 - Syndicat du Giessen	100.00	100.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des subventions 2022 telle que présentée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Dominique WAEGELL	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		x		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale		Absente		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2022-11-5

5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits

Décision Municipale en date du 03 novembre 2022 portant attribution du marché relatif aux petites fournitures électriques. Le marché est confié à l'entreprise CGED, 18 route d'Orschwiller 67600 SELESTAT, pour un montant 964,56 € HT.

Décision Municipale en date du 17 novembre 2022 portant attribution du marché relatif à la réalisation de l'étude de faisabilité bois énergie avec réseau de chaleur. Les travaux sont confiés à l'entreprise IMAEE, 11 Avenue Pasteur 67600 SELESTAT, pour un montant de 6 600,-€ HT.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision Municipale en date du 28 octobre 2022 relative à la location de la Salle 13- Alphonse HAAG pour le dimanche 20 novembre 2022 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Chorale Ste Cécile	Apéritif le dimanche 20 novembre 2022	Gratuit

Décision Municipale en date du 28 octobre 2022 relative à la location de la Salle Alphonse HAAG pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Mme Véronique SCHNELL	Fête privée le vendredi 11 novembre 2022	310 €
Les Amis d'Odile	Repas choucroute le dimanche 13 novembre 2022	Gratuit
ACCA	AG le samedi 19 novembre 2022	Gratuit
MJC	Théâtre du quiproquo les samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022	Gratuit

Décision Municipale en date du 28 octobre 2022 relative à la location du préau de l'ancienne école de Kientzville pour les 31 octobre 2022 et 12 novembre 2022 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
M. Yves SCHNELL	Fête de famille le lundi 31 octobre 2022	50 €
M. Christophe WOLFFER	Fête de famille privée le samedi 12 novembre 2022	50 €

Décision Municipale en date du 22 novembre 2022 relative à la location de la Salle I3- Alphonse HAAG pour le jeudi 08 décembre 2022 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
AGF	Rencontre café parents le jeudi 08 décembre 2022	Gratuit

Décision Municipale en date du 22 novembre 2022 relative à la location de la Salle Alphonse HAAG pour le 17 décembre 2022 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
ASLC	Concert de Noël de Virginie SCHAEFFER le samedi 17 décembre 2022	Gratuit

Décision Municipale en date du 22 novembre 2022 relative à la location du préau de l'ancienne école de Kientzville pour les 10 et 16 décembre 2022 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
M. Michel HIRSCHMANN	Fête de famille le samedi 10 décembre 2022	50 €
Mme Claudine STEPHAN	Fête de famille le vendredi 16 décembre 2022	50 €

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que cinq déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maîtres MOREAU Benjamin, BAZAINE Aurélie (2), REISACHER-DECKERT Chantal, BRITO Davy et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
22R0040	16 rue des Hirondelles Kientzville	Section 30 Parcelle 118	09 a 75 ca	Bâti	UBk	
22R0041	28 route des Romains	Section 26 Parcelle 609/185	10 a 07 ca	Bâti	UB	
22R0042	1 rue de l'Ortenbourg	Section 4 Parcelle 51	02 a 40 ca	Bâti	UA	

	<i>Appartement, cave et garage-</i>					
22R0043	7 Vieux Chemin de Châtenois <i>Appartement-</i>	Section 19 Parcelles 389 390	05 a 71 ca 00 a 67 ca	Bâti	UB	
22R0044	Impasse du Chêne	Section 12 Parcelle 277	03 a 32 ca	Non bâti	1AUa	

DCM-2022-09-6

6. COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Le véhicule publicitaire tant attendu est arrivé lundi 28 novembre.

Il s'agit bien de la version thermique provisoire en attendant la voiture électrique définitive. Une communication sera faite aux entreprises.

A Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, demandant si les annonces existantes seront reprises sur la prochaine voiture, le Maire indique que oui et ceci sans surcoût pour les entreprises.

- Le 13 décembre à 19 hres aura lieu une réunion des Commissions réunies avec à l'ordre du jour le plan pluriannuel d'investissement.

- le 10 janvier 2023, une autre Commissions réunies concernant l'urbanisation de la BINN sera organisée.

- Le vendredi 06 janvier 2023, et sous réserve d'évolution de l'épidémie de la COVID, sera organisée la cérémonie des vœux du Maire.

- Le planning des réunions du 1^{er} semestre est en cours d'élaboration et sera transmis sous très peu.

- Deux nouveaux agents ont été accueillis récemment : Mme Laetitia BURG en charge de l'entretien des locaux, en remplacement d'Ana DILLESEGER partie en retraite.

Mme Véronique PETERS, Agent d'accueil en remplacement de Mme Fany GUILLEMIN, partie rejoindre la ville de Sélestat par voie de mutation.

- La fête de Noël des Anciens aura lieu le 10 décembre prochain.

- Dorfbriaf : L'édition spéciale sur le biotope et les espaces naturels autour des Châteaux a beaucoup plu. De nombreuses félicitations nous sont adressées.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- Le 10 décembre prochain sera organisé le repas des anciens avec la présence nécessaire de 12 à 15 bénévoles.

151 personnes âgées sont inscrites à ce jour, soit un peu moins que d'habitude.

Certains restent hésitants par rapport à la COVID. Le repas sera servi par le traiteur Agnès. Les personnes malades ou en maison de retraite se verront remettre un colis, tout comme les anciens Curés et Sœurs enseignantes.

Le CCAS interviendra également au profit des résidents de l'EHPAD.

M. Patrick SPIEHLER et son collègue M. Bertrand WITZ animeront musicalement la journée.

DCM-2022-11-7

7. VŒUX – DIVERS

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :

- Ateliers Municipaux

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, indique s'être rendu sur place avec le Maire, puis avoir fait un point avec le responsable des Ateliers. Il est encore en attente de quelques éléments avant de lancer un appel aux élus intéressés pour intégrer un groupe de travail où toutes les demandes et questions seront mises à plat.

- SMICTOM

Les nouveaux tarifs ont été votés par le Comité Directeur très récemment. Des hausses d'environ 2% net ont été validées, soit 4% en-dessous du niveau de l'inflation.

Concernant le Centre de tri, ce dernier est à l'arrêt depuis vendredi dernier.

Dès février prochain sera engagée une montée en charge du Centre rénové avec une reprise complète des activités en mars 2023.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, souhaite émettre son avis concernant l'extension des Ateliers.

Il rappelle la visite du hall de stockage biomasse de Dambach-la-Ville et rappelle que si la Commune devait s'engager dans la même direction, il faudra également prévoir un hall.

Le Maire indique que le sujet pourra être abordé dans le cadre du groupe de travail puisqu'il y aura lieu d'arrêter les besoins réels et de vérifier si les entrepôts nécessaires sont déjà existantes et où. M. Bruno GLOCK demande en conséquence à intégrer le groupe de travail "Ateliers Municipaux".

L'étude concernant l'installation éventuelle d'une chaufferie bois ainsi que celle relative à l'étude thermique des bâtiments du Centre devraient aboutir en février prochain. Des positions seront à prendre à ce moment-là, puis des dossiers de demande de subventions devront être déposés, notamment auprès de la Région Grand Est.

Pour l'heure il est trop tôt pour en débattre.

M. Dominique WAEGELL confirme et souligne que trop d'incertitudes sont encore présentes pour ce dossier et que les élus n'ont clairement pas le couteau sous la gorge pour devoir décider rapidement.

M. Bruno GLOCK rappelle qu'à l'ancienne école élémentaire il y a deux préaux qui pourraient être utilisés par les services techniques.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, indique concernant le projet "biomasse" abordé dans la dernière lettre municipale, que l'installation de Dambach-la-Ville a été visitée par la Municipalité. Mais avant d'envisager quoi que ce soit, il faudrait s'assurer que les bâtiments puissent garder la chaleur.

Pour le Maire, au prix actuel de l'énergie toutes les solutions doivent être envisagées.

M. Bruno GLOCK rappelle que le Corps de Garde n'est chauffé que pour une seule personne alors que cette dernière pourrait être accueillie en Mairie.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, indique que la réflexion est bien plus grande que le pointage d'un bureau.

Mme Christelle HIRSCHMANN évoque le panneau lumineux qu'il serait peut-être possible d'éteindre la nuit.

Le Maire précise que ce panneau n'est pas très consommateur en énergie bien que vif et très voyant.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, rappelle qu'un passage de caméras thermiques a été effectué il y a quelques années au niveau de tous les bâtiments communaux situés au centre.

L'utilisation des images pourrait conduire à déterminer où il y aurait lieu de réaliser des investissements.

Pour le Maire, ces images demeurent une simple indication mais elles sont largement insuffisantes pour réaliser un investissement.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, revient à la visite organisée à Dambach-la-Ville et indique que la Commune a mis en place un système de “pass” remplaçant les clefs pour l'ensemble des bâtiments.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, indique que la Commission programmée dès le lendemain travaillera sur le sujet.

Pour Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, ce système a un coût de mise en place et de maintenance.

Le Maire précise qu'il y a effectivement lieu d'étudier le projet et prendre en compte tous les aspects. Il cite Châtenois où un agent a en charge la gestion des accès aux locaux. Il ne s'agit pas simplement d'une acquisition puisque des incidences en matière de gestion, donc de charge de travail, sont également à prendre en compte.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale :

Vu les nombreux dépôts sauvages constatés rue du Riesling et rue du Chardonnay, Mme Christelle HIRSCHMANN suggère la mise en place d'une pancarte reprenant les sanctions encourues en cas de dépôt. Par ailleurs, les conteneurs étant dans le noir, un lampadaire solaire serait souhaitable.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, trouve “idiot” que d'un côté on éteint le village et que de l'autre on éclaire des bennes à ordures.

Le Maire indique qu'une pancarte peut bien évidemment être envisagée.

Pour Mme Christelle HIRSCHMANN, la retranscription des débats dans le procès-verbal n'est pas forcément exhaustive par rapport aux discussions qui ont eu lieu en séance. Elle précise qu'un audit a été réalisé et existe mais communication n'en a pas été faite.

Beaucoup de choses se passent notamment par rapport au turn over. Il faut faire attention avec le mal être et faire en sorte d'agir avec bienveillance. Elle sait que Mme Anne RIFF et M. Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux, travaillent sur le sujet, ce que confirme le Maire.

M. Hervé DISTEL confirme travailler sur une 1^{ière} phase avec Mme RIFF, 1^{ière} phase papier qui devrait aboutir dans la semaine. Les retours des agents seront demandés pour le 10 décembre environ.

A Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, demandant si l'enquête serait nominative M. Hervé DISTEL indique que non.

Mme Régine DIETRICH souhaiterait que les anciens agents soient contactés. Mme Anne RIFF, souligne que d'un point de vue RH, les retours de ceux qui sont partis ne sont pas exploitables.

Pour M. Hervé DISTEL, ce sujet a fait l'objet de discussions. Il était personnellement pour élargir le cercle mais l'objectif premier est toutefois de faire une photo à un instant T de l'existant.

A voir ce qu'il en ressortira.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, reprend concernant l'audit préalable qui devait être consultable.

Mme Christelle HIRSCHMANN, souhaite qu'il soit pris en compte.

A M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, qui demande si toute la chaîne hiérarchique sera consultée, le Maire indique que oui.

Pour M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, le personnel ne s'identifie pas dans le cadre d'une enquête.

M. Hervé DISTEL précise que l'enquête ne déterminera pas s'il s'agit d'un acte administratif ou d'un supérieur hiérarchique. L'enquête sera le plus neutre possible pour être la plus efficace.

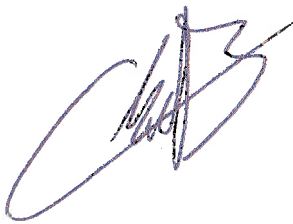
Pour M. Dominique WAEGELL, il faut que le formulaire soit suffisamment bien fait pour que cela fonctionne.

Mme Anne RIFF précise que les retours se feront par dépôt dans les boîtes aux lettres de M. Hervé DISTEL ou elle-même.

A Mme Régine DIETRICH demandant si des possibilités d'apports positifs peuvent être donnés, Mme Anne RIFF indique que oui et que c'en est bien la priorité. Il y a lieu de voir ce qui fonctionne bien également et d'ouvrir à des suggestions ajoute-t-elle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Bruno GLOCK
Secrétaire



Olivier SOHLER
Maire



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 6 Absents : 0 Procurations : 5

DCM-202-01-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Absent et excusé			
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Delphine BIEHLER	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale				X
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 janvier 2023
La Secrétaire de Séance

Clémentine JEHL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 janvier 2023
Le Maire



Olivier SOHLER

Accusé de réception en préfecture
067-216704452-20230124-DCM-2023-01-1-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 6 Absents : 0 Procurations : 5

DCM-202-01-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire	Absent et excusé			
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		x		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Delphine BIEHLER	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale				X
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 janvier 2023
La Secrétaire de Séance



Clémentine JEHL

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 janvier 2023
Le Maire




Olivier SOHLER

Accusé de réception en préfecture
067-216704452-20230124-DCM-2023-01-1-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023